

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Élections législatives 2022 INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES JUSQU'AU MERCREDI 4 MAI 2022

Mercredi 27 avril 2022

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin prochains<sup>1</sup>. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée jusqu'au 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai en mairie<sup>2</sup>.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le portail <a href="https://www.elections.interieur.gouv.fr/">https://www.elections.interieur.gouv.fr/</a>;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 et les pièces exigées https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa 12669.do.

Si vous optez pour une inscription en mairie ou par courrier, pensez à anticiper votre démarche.

## QUAND FAUT-IL S'INSCRIRE SUR UNE LISTE ELECTORALE?

Il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales, toutefois pour participer aux scrutins des 12 et 19 juin 2022, vous devez le faire d'ici au 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai en mairie<sup>3</sup>.

Les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. C'est le cas également des personnes devenues françaises après 2018. En revanche si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune.

Vous ne savez pas si votre situation est à jour ? Il est possible de vérifier votre inscription et vos informations sur le lien suivant: https://www.elections.interieur.gouv.fr/.

Vous avez besoin d'aide dans vos démarches, tchattez avec Mia: https://www.demarches.interieur.gouv.fr

Tél.: 01 40 07 22 22 Mél: service-presse@interieur.gouv.fr

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Samedis 4 et 18 juin 2022 pour la Polynésie française. Samedis 11 et 18 juin 2022 pour les Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), la Guyane et Saint-Pierre-et-Miguelon.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour la Polynésie française, d'ici au 27 avril en ligne et jusqu'au 29 avril en mairie.